



**DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES**

Extrait du Registre des Décisions

**OBJET : ORGANISATION DE DEJEUNERS
FESTIFS POUR LES SENIORS VINCENNOIS LES
20, 22 ET 23 SEPTEMBRE 2021**

**DÉCISION N° DM-CCAS-21-014
EN DATE DU 06 AOUT 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société ATOUT PASSION EVENEMENT pour l'organisation de déjeuners festifs pour les seniors vincennois les 20, 22 et 23 septembre 2021 au domaine de Grosbois ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société ATOUT PASSION EVENEMENT, sise 6 bis rue Sophie Germain 77610 Fontenay-Trésigny représentée par sa directrice Madame Virginie MASSE, le contrat pour l'organisation de déjeuners festifs pour les seniors vincennois, les 20, 22 et 23 septembre au domaine de Grosbois.

Les prestations donnent lieu à un bon de commande pour chaque date mentionnant le nombre de convive adressé 72 heures avant la prestation.

Le coût par convive est de 65.28 € TTC.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente,

Signé

Cécile BRÉON

Accusé Réception en Préfecture :
094-269400479-20210806-Imc1H8809H1-AR
Date de réception en Préfecture : 06/08/2021
Date de Publication : 06/08/2021